Choix des matières L3 orientation public

Par **Vinz**, le **06/09/2008** à **21:31**

Bonjour!
Je rentre en L3 à Nancy et comme pour beaucoup, c'est la galère pour le choix des matières. Je pense faire un master de droit international ou de sciences politiques, en tout cas pas de droit privé pour moi.

Je pensais prendre au 1er semestre stratif, droit international et social et en matieres secondaires ,libertés fondamentales methode des sciences sociales, histoire de l'etat liberal et allemand ; au 2e semestre droit international, européen et stratif et en matieres secondaires social, droit fiscal des personnes et histoire de la famille.

Bref je zappe les matieres de droit privé et notamment le civil (droit des sûretés), bien que tout le monde me dise que c'est indispensable de prendre civil pour ne pas se fermer de portes pour les masters mais bon le civil c'est vraiment pas mon truc. Est-ce que choix est risqué?
Je voulais aussi savoir si le droit social peut être utile dans un parcours de droit public.

Voila, si quelqu'un pouvait me conseiller ce serait super sympa parce que je suis un peu déboussolé . Merci !

Par **akhela**, le **06/09/2008** à **22:45**

le droit social peut être utile en master droit public (même si bon pas plus qu'autre chose) et oui ne pas prendre de matière de privé c'est se fermer tous les masters en privé, maintenant si tu es certain de ta futur orientation en public c'est pas un problème.

Par **mathou**, le **06/09/2008** à **22:50**

Bonsoir !) Image not found or type unknown

C'est vrai que social en fonda, je trouve ça un peu suprenant pour un parcours publiciste, autant prendre libertés fondamentales à la place et social en complémentaire.

Si vraiment tu es sûr de vouloir t'orienter vers du DIPublic ou sciences po' et de ne pas viser les masters de droit privé ou public nécessitant des connaissances en droit privé, garde les

matières que tu cites. Maintenant je ne suis pas publiciste, donc je laisse la parole aux concernés pour des conseils supplémentaires.

Par **Shanaa**, le **06/09/2008** à **23:49**

Je pense que tu devrais prendre civil au moins en secondaire , au lieu de la matière d'histoire par exemple , on sais jamais..

Par **akhela**, le **07/09/2008** à **01:33**

personnellement, prendre libertés publiques en fonda ou en secondaire ne change pas trop selon moi, mais social a plus d'intérêt à être développé en TD.
Je suis également d'accord avec Shanaa : les matières d'histoire c'est pour rire, ça n'apporte que de la culture générale et si tu veux t'orienter vers une thèse (mais avec une thèse en public, histoire de la famille ça sert vraiment pas). Des matières de privé à la place seront sans doute plus utile pour la suite de ton cursus, même en public.

Par **Vinz**, le **07/09/2008** à **16:07**

Merci à tous.

Je pense que je vais donc prendre social en fonda, libertés fondamentales en secondaires et je garde la matière d'histoire pour ma culture générale.

Par contre je voulais juste aussi savoir si les sûretés et les obligations pourraient s'avérer utiles par la suite dans mon parcours. Merci

Par **akhela**, le **07/09/2008** à **16:59**

obligation oui, sureté non à moins de faire du privé

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés